

# Rapport de certification indépendant de portée limitée

Au conseil d'administration et à la direction de Suncor Énergie Inc. (Suncor)

## Étendue de notre mission

Au nombre de nos responsabilités, nous devons fournir une assurance de portée limitée à l'égard de certains indicateurs de performance définis dans le Rapport sur le développement durable 2019 de Suncor (le rapport).

## Objet considéré

Nous avons mis en œuvre des procédures d'assurance de portée limitée visant à formuler des conclusions sur les indicateurs de performance quantitatifs énumérés ci-après, qui sont présentés dans leur rubrique respective du rapport et dans le tableau des données sur la performance pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. Sauf indication contraire, nous avons fourni une assurance à l'égard des indicateurs pour l'ensemble de l'entreprise.

- ▶ Production totale - Amont et Aval (53,95 millions de m<sup>3</sup>/an)
- ▶ Volumes traités et production nette - Amont (34,19 millions de m<sup>3</sup> d'équivalent pétrole/an)
- ▶ Production nette - Aval (26,92 millions de m<sup>3</sup> de produits raffinés/an)
- ▶ Émissions de gaz à effet de serre (GES) (portée 1 et 2) (21 990 milliers de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>)
- ▶ Intensité des émissions de GES (0,39 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>/m<sup>3</sup>)
- ▶ Prélèvement d'eau (144,69 millions de m<sup>3</sup>)
- ▶ Intensité du prélèvement d'eau (2,68 m<sup>3</sup>/ m<sup>3</sup>)
- ▶ Décès (0 décès)
- ▶ Total des terres perturbées (activités de base - sables pétrolifères seul.) (22 224 hectares cumulatifs)
- ▶ Total des terres remises en état (activités de base - sables pétrolifères seul.) (2 324 hectares cumulatifs)

## Critères

Suncor a fondé la préparation de l'information relative à la performance des indicateurs sur les normes du Global Reporting Initiative (normes GRI) et aux critères élaborés en interne (les critères).

## Responsabilités de la direction de Suncor

Le rapport a été préparé par la direction de Suncor, qui est responsable des énoncés et des affirmations présentés dans le rapport (incluant les déclarations sur lesquelles nous avons émis une assurance de portée limitée), de la collecte, la quantification et de la présentation de l'information sur les indicateurs de performance, ainsi que des critères utilisés pour établir que l'information est appropriée aux fins de la présentation dans le rapport. De plus, la direction est responsable du maintien de dossiers et de contrôles internes adéquats conçus pour le processus de communication de l'information.

## Nos responsabilités

Nos procédures d'assurance de portée limitée ont été planifiées et mises en œuvre conformément à la Norme internationale relative aux missions de certification ISAE 3000, *Assurance Engagements other than Audits or Reviews of Historical Financial Information* (norme internationale visant les missions autres que les audits d'informations financières historiques).

Nos procédures ont été conçues pour obtenir un niveau d'assurance de portée limitée sur lequel fonder nos conclusions. Ces procédures ne fournissent pas tous les éléments probants qui seraient requis dans le cadre d'une mission visant un niveau d'assurance raisonnable et, par conséquent, nous ne fournissons pas un niveau d'assurance de portée raisonnable. Même si nous avons pris en compte l'efficacité des contrôles internes exercés par la direction pour établir la nature et l'étendue de nos procédures, notre mission de certification ne visait pas à fournir une assurance sur les contrôles internes et, par conséquent, nous ne formulons pas de conclusions à cet égard.

Ce rapport de certification indépendant a été préparé à l'intention de Suncor uniquement dans le but d'appuyer la direction à déterminer si l'objet de la vérification est présenté conformément aux critères. Notre rapport de certification indépendant est adressé uniquement à l'intention de Suncor, conformément aux modalités et conditions de notre mission. Nous n'accepterons pas, ni assumerons la responsabilité de notre travail et des conclusions incluses dans le présent rapport de certification indépendant vis-à-vis quelconque autre partie que Suncor.

## Procédures d'assurance

Nous avons planifié et réalisé notre mission de certification afin d'obtenir les preuves, informations et justifications considérées nécessaires en rapport avec l'assurance de portée limitée décrite ci-dessus. Nos procédures d'assurance ont compris, sans toutefois s'y limiter:

- ▶ Interroger des membres du personnel du siège social et à certaines installations afin de comprendre les processus de gestion des données sur les indicateurs de performance choisis.
- ▶ Vérifier, sur la base d'échantillonnage, l'exactitude des calculs exécutés, notamment au moyen de demandes d'informations, d'analyses des écarts et de la réexécution de calculs.
- ▶ Vérifier que les données et les énoncés ont été correctement transcrits dans le rapport à partir des systèmes de l'entreprise.
- ▶ Évaluer le risque d'anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs lié aux indicateurs de performance choisis.
- ▶ Évaluer la présentation d'ensemble du rapport, y compris la cohérence de l'information.

## Limites de l'étendue de nos travaux

L'étendue des travaux ne comprenait pas l'expression de conclusions concernant:

- ▶ Le caractère significatif, l'exhaustivité ou l'exactitude d'ensembles de données ou d'informations relatives à des secteurs autres que ceux visés par les données sur la performance choisies, et toute information propre à une installation;
- ▶ L'information présentée en marge du rapport;
- ▶ Les énoncés prospectifs de la direction;
- ▶ Toute comparaison faite par Suncor avec des données historiques;
- ▶ Le caractère approprié des définitions des critères élaborés en interne.

## Déclaration d'indépendance et de qualification

Cette mission a été menée conformément aux exigences applicables du Code de déontologie des professionnels comptables publié par le Conseil des normes internationales de déontologie comptable (IESBA).

## Notre conclusion

Sur la base des travaux menés dans le cadre de la mission d'assurance de portée limitée décrite dans le présent rapport, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous porterait à croire que l'objet considéré n'est pas, à tous les égards importants, présenté conformément aux critères pertinents.

*Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L*

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L  
Calgary, Canada

Le 17 juillet 2019